

AFFAIRE N°2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE des CANTINES SCOLAIRES - EXERCICE 1974.

Monsieur HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1974.

Il s'élève en recettes et en dépenses à.....52 793 781 F

Les recettes sont les suivantes :

- Subvention de la Commune.....	40 000 000	
- Produit des exercices antérieurs.....	768 880	
- Produit exceptionnel (cession de denrées - garderies d'enfants).....	3 000 000	
	<u>43 768 880</u>	43 768 880 F

A cette somme, il convient  
d'ajouter l'excédent des exercices antérieurs  
figurant au compte administratif de 1973..... 9 024 801 F

52 793 781 F

Les prévisions de dépenses sont :

- Alimentation.....	45 663 781	
- Combustibles.....	3 000 000	
- Produits d'entretien.....	500 000	
- Fournitures diverses.....	20 000	
- Charges sociales.....	1 600 000	
- Entretien et réparations.....	50 000	
- Petit Matériel.....	1 500 000	
- Fournitures de bureau.....	460 000	
insertions.		
	<u>TOTAL.....</u>	<u>52 793 781 F</u>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. HOARAU - Avec toutes les augmentations qui sont intervenues au cours du premier semestre, certaines denrées ont presque doublé. La somme de 40 millions peut vous paraître énorme mais elle suffira peut-être juste à boucler le budget de cette année.

Vous avez en page 2, le budget lui-même et on vous a donné pour mémoire le budget précédent, c'est-à-dire le budget primitif. Le budget total des Cantines Scolaires s'élèverait, budget supplémentaire compris, à 437 millions et nous servons chaque jour 23 000 repas. Si l'on compte 200 jours ouvrables par an, ça fait 4 600 000 repas, ce qui mène le prix du repas à moins de 100F.

LE MAIRE - Cela n'est possible que parce qu'il y a justement un grand nombre de repas. Il est évident que si vous faites le même repas pour 10 personnes, le repas reviendrait à plus de 100 F.

M. BOYER Bruno - Il y a la participation du FASO.

M. HOARAU - La participation du FASO est de 226 millions, soit 52 F par repas.

LE MAIRE - La participation du FASO est de 75 F en tout car il faut ajouter les prestations en nature, les bananes et yaourts, et puis il y a la participation pour le personnel, qui est de 30 millions, donc ça fait 257 millions pour un budget total de 437 millions. Elle représente 40% et encore on ne compte pas certaines participations de la Commune, tout le personnel d'encadrement qui est payé par le budget communal, c'est-à-dire, Madame DELCOURT, Monsieur PAYET, Monsieur MALET, etc... qui auraient du être payés sur le FASO.

M. BOYER Bruno - Tout le personnel est payé par le FASO ?

LE MAIRE - Oui, le petit personnel est payé par le FASO, c'est-à-dire, cantinières, aide-cantinières et surveillantes, etc... Mais tout le personnel d'encadrement qui devait normalement être payé sur le FASO n'est pas comptabilisé dans ce budget. Quand on vous dit que c'est le FASO qui paie les cantines, ce n'est pas vrai. En fait la participation communale est beaucoup plus importante.

Mme ROCHE - Comment est calculé ce chiffre ?

LE MAIRE - C'est un chiffre forfaitaire qui est fixé au prorata des chiffres donnés par les Communes.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le budget supplémentaire des Cantines Scolaires - Exercice 1974.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x